



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022 – 540

I-4 Autres types de contrats

OBJET : CONVENTION POUR UNE CONFERENCE CONCERNANT LES USAGES NUMERIQUES DES JEUNES A DESTINATION DES PARENTS

DGA Services à la population
Direction de l'Action éducative, de la Vie sociale et des Sports
Vie des quartiers
Réf. : PWI/ MG 257379
DGS :
DGA : *02*
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que dans le cadre du projet Animation de la Vie Sociale 2022 /2025, il est prévu la mise en place d'actions en direction des familles, le service Vie des quartiers organise « les Journées des Familles » les 4 et 5 novembre 2022 ouvertes à toutes les familles de la Ville à la Maison de Quartier des Miquelots.

Considérant que l'organisation de cette action est inscrite dans le cadre de l'appel à projet 2022 « Soutien à la parentalité » du REAAP.

Considérant que E-ENFANCE, située 11 rue des Halles à Paris, est une Association Loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Education Nationale, a pour objet de lutter contre les risques éventuels du cyber-harcèlement, le cybersexisme et les autres formes de cyberviolence par des interventions sur les usages d'internet.

Considérant que E-ENFANCE est le point d'entrée unique sur tous les enjeux liés aux usages numériques des jeunes et à l'accompagnement à la parentalité numérique afin que les jeunes puissent profiter d'Internet en toute sécurité.

Considérant que cette Association a pour objectif d'aider les enfants, les adolescents, leurs parents et les professionnels à prévenir et agir face aux violences numériques en ligne.

DECIDE

ARTICLE 1

La réalisation d'une conférence par l'association E-ENFANCE concernant les usages numériques des jeunes à destination des parents.

ARTICLE 2

Cette intervention de 2 heures se tiendra le samedi 5 novembre à la Maison de Quartier de 14h à 16h pour un montant de 850 € TTC.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 24/10/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221024-DEC2022_540-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2022

Affichage : 02/11/2022

Ref. 201503 Bureau de la Teste de Buch Patrick DAVET

